



CIRCULAIRE CIEPP

Février 2026

La CIEPP franchit le cap des 10 milliards en 2025

Un intérêt de 3,25 % versé pour 2025

La performance de 6,08 % réalisée par la CIEPP en 2025 permet d'attribuer un taux d'intérêt de 3,25 % sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2025, sans les bonifications vieillesse de l'année) des assurés actifs au 1^{er} janvier 2026. Ce taux dépasse de 2 % le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral. Le Conseil de fondation a également décidé d'attribuer une 13^e rente à tous les pensionnés vieillesse au bénéfice d'une rente au 31 décembre 2025 (une communication spécifique sera adressée aux bénéficiaires).

L'exercice 2025 marque également une étape historique pour la CIEPP, qui franchit **le cap des CHF 10 milliards de fortune**. Cette évolution confirme sa solidité financière et son rôle de référence dans la prévoyance professionnelle. Elle témoigne aussi de sa gestion rigoureuse, durable et performante, au service de employeurs et des assurés.

Le degré de couverture¹ de la CIEPP devrait dépasser 122 %; il sera audité et communiqué définitivement en juin prochain lors de la parution du rapport annuel 2025.

L'année 2025 a toutefois été marquée par un environnement de marché particulièrement mouvementé au premier semestre. Un choc tarifaire début avril a entraîné une correction marquée des marchés boursiers mondiaux. Entre la mi-février et le 7 avril, les actions aux États-Unis, en Europe et en Suisse ont perdu jusqu'à 20 %. Dès la mi-mai, les marchés ont opéré un rebond en V, retrouvant rapidement des niveaux élevés. Cette reprise a été soutenue par un assouplissement monétaire généralisé, rendu possible par la modération de l'inflation. La BCE a procédé à quatre baisses de taux de 0,25 %, la FED à trois, et la BNS à deux. La croissance économique est restée solide aux États-Unis et en Europe, portée par la consommation intérieure, les investissements dans les infrastructures liées à l'intelligence artificielle et dans les dépenses militaires. Les bénéfices des entreprises ont progressé et les spreads de crédit se sont nettement resserrés, atteignant en fin d'année des niveaux historiquement bas. Malgré les tensions internationales, les principaux marchés actions mondiaux ont atteint de nouveaux records, tandis que la recherche de diversification a favorisé une hausse accrue des métaux précieux.

Dans ce contexte, la CIEPP a entrepris plusieurs actions structurantes en matière de gestion de fortune. En début d'année, l'indice stratégique a été ajusté, notamment pour les actions internationales et l'immobilier indirect. Le rééquilibrage annuel du portefeuille a été réalisé en mars. L'exposition aux bons du Trésor américain (11 % de la fortune) a été réduite de moitié en raison d'incertitudes fiscales et afin de renforcer la diversification. Les montants ainsi libérés ont été réalloués vers des obligations gouvernementales européennes.

La Caisse a également fortement accru les prêts privés auprès d'entités publiques, ceux-ci constituant une alternative attractive aux liquidités et aux obligations en francs suisses dont les rendements ont nettement diminué, certains dépôts bancaires devenant même négatifs.

En conclusion, malgré l'instabilité observée en avril, la stratégie orientée sur le long terme et les choix de diversification, notamment vers les emprunts gouvernementaux européens et les prêts privés en francs suisses, ont permis de protéger le capital tout en bénéficiant de la dynamique de croissance du second semestre par le biais des expositions en actions.

Evolution de la CIEPP en 2025

La CIEPP clôture l'année 2025 avec un total de bilan en hausse de CHF 640 millions, supérieur à CHF 10,1 milliards. Fin 2025, elle gère la prévoyance professionnelle de 10 547 entreprises et indépendants, soit 51 806 assurés. Le nombre de rentiers était de 8 704 bénéficiaires. En 2025, les contributions facturées ont atteint plus de CHF 468 millions.

Modifications réglementaires au 1^{er} janvier 2026

Dès le 1^{er} janvier 2026, la CIEPP adapte son règlement de prévoyance pour offrir davantage de flexibilité. Les assurés en congé non payé disposent désormais de trois options de couverture. Les assurés peuvent aussi désigner les bénéficiaires du capital décès – et le cas échéant du capital supplémentaire – et définir la répartition des quotes parts. Par ailleurs, plusieurs dispositions ont été clarifiées, notamment celles sur l'assujettissement au plan Minima et la retraite partielle.

Le nouveau règlement et une notice explicative sont disponibles sur le portail destiné aux assurés et sur notre site internet.

Politique ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernementale) de la CIEPP

En 2025, la CIEPP a poursuivi son engagement actionnarial en exerçant ses droits de vote aux assemblées générales et extraordinaires de l'ensemble des sociétés suisses détenues en direct. Le fonds Achillea, lancé en janvier 2021, a également permis l'exercice des droits de vote sur les plus importantes sociétés européennes, américaines et japonaises, soit plus de 500 sociétés étrangères. Il en résulte une profondeur de vote totalisant 64 % de la fortune investie en actions.

Les allocations en actions suisses, internationales et en obligations suisses ont été analysées selon les critères ESG, permettant à la CIEPP de participer activement aux pools d'engagement d'Ethos et d'orienter les axes de dialogue tels que le respect des droits humains, la préservation de la biodiversité et la réglementation des grandes sociétés technologiques.

En immobilier direct, le fait marquant de l'année est le lancement d'un important projet de rénovation énergétique d'un immeuble comprenant plus de 180 logements. Cette opération, conforme au programme de rénovations établi par la Caisse, vise une réduction des besoins énergétiques de plus de 50 % et l'obtention du label THPE-rénovation.

La CIEPP a réalisé un rapport de durabilité conforme aux exigences de l'ASIP couvrant l'année 2024. Le rapport de durabilité pour l'année 2025 sera publié sur le site de la CIEPP durant le troisième trimestre 2026.

Certificat de prévoyance et taux d'intérêt 2026

Le certificat établi et disponible dans nos services en ligne destinés aux assurés CIEPP indique la situation du compte de vieillesse au 31 décembre 2025 après versement d'un intérêt de 3,25 % ainsi que les prestations prévisionnelles calculées sur la base d'un taux d'intérêt de 1,25 %.

Pour l'année 2026, le Conseil de fondation de la CIEPP a fixé le taux d'intérêt à 1,25 % (taux identique au minimum LPP). Le taux effectivement attribué sur les comptes de vieillesse des assurés actifs dans la Caisse au 1^{er} janvier 2027 sera définitivement arrêté en janvier 2027, sur la base des résultats enregistrés par la CIEPP durant l'année 2026.

Portail assurés

Le portail e-services destiné aux assurés, leur permet, entre autres, de traiter leurs questions administratives, d'effectuer différentes simulations et de consulter leurs documents LPP de manière sécurisée. Chers assurés, n'hésitez plus à vous connecter !

Changements au sein du Conseil de fondation

En 2025, le Conseil de fondation a connu plusieurs changements. Il est à présent composé des membres suivants: Aldo Ferrari (président), Bruna Campanello, Anne Deage, Luc Dupuis et Yannick Egger, pour les représentants des salariés; Ivan Slatkine (vice-président), Michel Rossier, Pascal Schwab, et Robert Zoells, pour les représentants des employeurs. Le processus de désignation d'un nouveau membre représentant des employeurs est en cours.

Contact

Pour tout renseignement et la mise à jour de vos données, le service de l'administration du siège ou de nos agences se tient à votre disposition.

Glossaire

¹Taux de couverture : il permet de calculer le degré de financement de tous les engagements de la caisse à un instant donné.

Agences

Bulle	Rue Condémine 56	1630 Bulle	T 026 919 87 40
Fribourg	Rue de l'Hôpital 15	1701 Fribourg	T 026 552 66 90
Neuchâtel	Av. du 1 ^{er} -Mars 18	2001 Neuchâtel	T 032 727 37 00
Porrentruy	Ch. de la Perche 2	2900 Porrentruy	T 032 465 15 80

Siège de l'Administration de la caisse

Rue de Saint-Jean 67 – Case postale – 1211 Genève 3
T 058 715 32 06 – ciepp@fer-ge.ch – www.ciepp.ch



CIEPP

**Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle**

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale